

CALENDRIER MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE 2018

Saisie des vœux	→	12 mars midi au 26 mars minuit
Dépôt dossiers handicap auprès du médecin de prévention	→	26 mars
Dépôt dossiers SPEA auprès du chef d'établissement, des corps d'inspection et de la DPE	→	26 mars
Envoi AR dans les établissements	→	27 mars (28 mars pour les préférences des TZR)
Retour AR au rectorat	→	au plus tard le 3 avril
Groupes de travail, bonification handicap	→	12 avril pour les psychologues de l'éducation nationale, CPE, PLP et les enseignants d'EPS 13 avril pour les certifiés – agrégés
Calcul barèmes par la DPE	→	jusqu'au 16 avril midi
Affichage barèmes	→	du 16 avril 14 heures au 22 mai midi
Contestation barèmes	→	du 16 avril 14 heures au 14 mai minuit pour les PSYEN, CPE et les enseignants d'EPS du 16 avril 14 heures au 15 mai minuit pour les certifiés et agrégés du 16 avril 14 heures au 17 mai minuit pour les PLP
Groupes de travail SPEA	→	15 mai pour les PSYEN, CPE et les enseignants d'EPS 17 mai pour les certifiés - agrégés 18 mai pour les PLP
Groupes de travail barèmes	→	15 mai pour les PSYEN, CPE et les enseignants d'EPS 16, 17 et 18 mai pour les certifiés – agrégés 18 mai pour les PLP
Demandes tardives de mutation	→	jusqu'au 15 mai
Verrouillage des barèmes	→	22 mai
FPMA – CAPA mouvement	→	18 juin pour les PSYEN et les enseignants d'EPS 19, 21 et 22 juin pour les certifiés – agrégés 20 juin pour les PLP et CPE
Demande de changement de rattachement administratif (pour les TZR)	→	jusqu'au 29 juin inclus
Etude des demandes de révisions d'affectation	→	29 juin et 2 juillet